BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 026-2005/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION CULTURELLE, TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE ENTRE LE BURKINA FASO ET LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 09 juin 2005 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de Coopération culturelle, technique et scientifique entre le Burkina Faso et la République Arabe d'Egypte signé le 27 mars 1995 au Caire (Egypte).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 09 juin 2005.

Le Président

BURKINA FASO Le Président de l'Assemblée Nationale

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Saïdou KABORE